REPUBLIQUE DU NIGER

PRESIDENCE

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT

Direction Générale



Termes de Référence
pour le recrutement de deux (2) Consultants individuels pour la
réalisation de la mission :
« Renforcement des capacités des Commissions Foncières
Communales (Cofocom) des Communes du Projet
Communautés Résilientes au Climat (CRC)
du MCA- Niger »

Version Finale

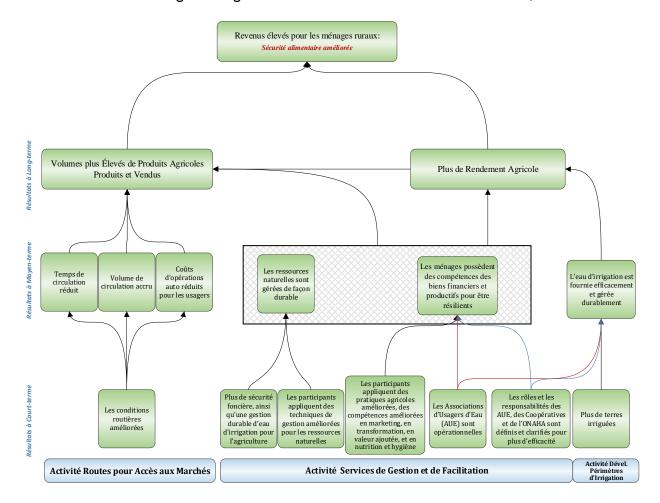
Mai 2018

1. Introduction et justification de l'activité

1.1 Contexte général

Le Niger et les Etats-Unis d'Amérique à travers la Millennium Challenge Corporation (MCC), ont signé le 29 juillet 2016 un Accord de don pour le financement du Programme Compact. Le Programme Compact comprend deux projets :

 Le Projet Irrigation et Accès aux Marchés, dont l'objectif est d'augmenter les revenus des producteurs ruraux de la grande irrigation, par le biais de l'amélioration de la productivité agricole et de l'augmentation des ventes issues de la modernisation de l'irrigation agricole et des voies de commercialisation;

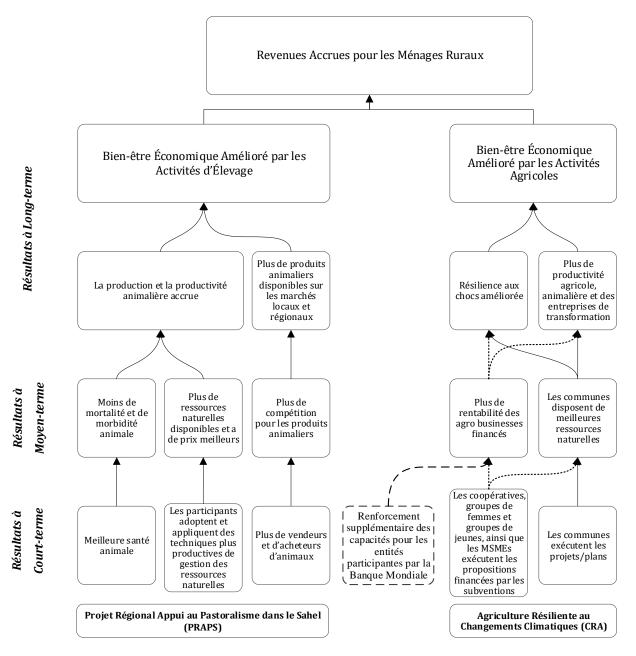


2. Projet des communautés résilientes au climat (CRC) - Ce projet vise à augmenter les revenus des familles tributaires de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes rurales éligibles du Niger en améliorant la productivité des cultures et du bétail, en gérant durablement les ressources naturelles essentielles à la productivité, et en augmentant les revenus des entreprises agricoles et les ventes sur les marchés cibles. Le projet CRC sera mis en œuvre en parallèle avec la Banque mondiale en coordination avec les unités de coordination des programmes PASEC et PRAPS situées au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. MCA-Niger aura du personnel et des consultants dans les unités régionales pour la supervision quotidienne de la mise en œuvre des activités du CRC.

Le projet CRC du MCA-Niger comprend deux activités:

- I. Agriculture résiliente au climat (CRA), un projet de soutien agricole qui sera mis en œuvre en parallèle avec le projet PASEC (*Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible* aux risques Climatiques) financé par la Banque mondiale¹. L'Activité CRA financée par MCA-Niger, mettra en œuvre les deux sous-activités suivantes:
 - i. Financement des Integrated Climat Résilient Investment Plan à l'échelle de la Commune (ICRIP). Le Compact financera le développement et la mise en œuvre des ICRIPs et des sous-ICRIPs. Les ICRIPs seront élaborés sur la base des plans de développement communaux (PDC) existants qui ont été préparés pour chaque commune en identifiant les activités de développement de ces PDC qui se rapportent à la promotion de la résilience climatique dans les communes.
 - ii. Une facilité de subvention de CRA pour appuyer les besoins d'investissement et de services de développement des activités agricoles commerciales intégrées. La facilité de subvention ciblée des coopératives/ groupes de producteurs, groupes de femmes et groupes de jeunes, et micro, petites et moyennes entreprises dans les municipalités éligibles de CRC de MCA et dans les communes sélectionnées où l'activité de développement du périmètre irrigué de MCC et l'activité d'accès au marché seront mises en œuvre.
- II. Le projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) de MCA-Niger, met l'accent sur le développement et le renforcement du secteur de l'élevage à travers l'amélioration de l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance. MCA Niger finance trois composantes du projet PRAPS :
 - Composante 1 : Amélioration de la Santé Animale
 - Composante 2 : Amélioration de gestion des ressources naturelles
 - Sous-Composante 2.1 : Sécurisation de l'accès aux ressources naturelles et gestion durable des pâturages
 - Sous-Composante 2.2 : Aménagement et Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau
 - Composante 3 : Facilitation de l'accès aux marchés

Le projet PASEC de la Banque mondiale finance 4 composantes: Composante 1: les investissements au niveau communal qui améliorent la résilience aux risques liés au climat, à l'insécurité alimentaire e /ou à la réduction des émissions de carbone. Composante 2: vise à améliorer la prestation des services de transfert de technologie, accès à l'information et renforcement des capacités. Composante 3: Développement de mécanismes pour les interventions rapides d'urgence. Composante 4: gestion de projet et appui institutionnel.



Dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets, d'importantes activités foncières sont envisagées dans lesquelles les structures en charge de la gestion foncière au niveau local dans des différents sites seront concernées. Il a été relevé que dans la plupart des cas, ces structures ne sont pas fonctionnelles par manque/insuffisance de formations et d'équipements. D'autres ne sont même pas installées.

Eu égard à cette situation, il est envisagé de former les Commissions Foncières Communales (Cofocom) situées dans quatre (4) régions du Niger (Tillabéri, Dosso, Tahoua et Maradi), pour renforcer les capacités de ces structures à appuyer la mise en œuvre des activités du Compact.

1.2 Cadre institutionnel de mise en place et du fonctionnement des Cofocom

Pour rappel, la Commission Foncière dispose de compétences consultatives et d'un pouvoir de décision (Art. 119 de l'Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural). Dans ce sens, l'arrêté n°98 du 25 novembre 2005 précise l'organisation, les attributions et les modalités de fonctionnement des commissions foncières de communes, de villages ou tribus.

Les rapports entre les différents niveaux sont régis par le principe de subsidiarité, c'està-dire que les compétences sont dévolues de manière graduelle en ce sens que toutes les tâches qui peuvent être exécutées au niveau le plus proche de la ressource/espace, sont confiées ainsi à la structure de ce niveau territorial.

Nous pouvons souligner trois différents niveaux des Commissions Foncières :

- Commission foncière départementale (Cofodep) ;
- Commissions foncière communale (Cofocom);
- Commission foncière de base (Cofob), au niveau des villages et des tribus.

La Cofocom assume les charges liées à (art. 11) :

- L'information et la sensibilisation des populations de la commune à travers la vulgarisation des textes du Code Rural;
- La tenue du dossier rural de la commune en rapport avec la Cofodep;
- La conduite du processus de délivrance de l'Attestation de droit de propriété, en rapport avec la Cofodep;
- La mise en place et l'encadrement des Cofob ;
- Le contrôle de la mise en valeur des ressources naturelles rurales de la commune ;
- La conduite du processus de sécurisation (identification, délimitation, matérialisation et inscription au dossier rural) des ressources partagées (couloirs de passage, aires de pâturage, forêts, points d'eau, aires de repos des animaux, etc.) et du contrôle de leur mise en valeur;
- La contribution au processus d'élaboration du Schéma d'Aménagement Foncier de la Région ;
- La délivrance de contrat de concession rurale sur les terres du domaine public et privé de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- La délivrance d'attestation de droit d'usage prioritaire sur les terroirs d'attache des pasteurs, en rapport avec la Cofodep.

1.3 Objectifs et résultats attendus

L'objectif général de cette activité de formation est de renforcer les capacités des Cofocom par l'acquisition des compétences en vue d'appliquer le Code Rural, particulièrement d'assurer une bonne gestion des droits fonciers et d'être capable de prendre en charge la résolution des conflits fonciers selon une démarche juste, équitable, et sensible au genre» Elle va contribuer au renforcement des capacités des membres afin qu'ils puissent appuyer activement la mise en œuvre des activités foncières du Projet CRC du Compact.

Bien que les Cofocom recevront plusieurs formations tout au long du Compact, la formation objet des présents Termes de références cible les modules nécessaires au démarrage d'un fonctionnement régulier d'une Cofocom.

La formation portera sur la connaissance du cadre légal et réglementaire de gestion du foncier pour que les Cofocom puissent valablement encadrer les Cofob, assurer une gestion durable et équitable des ressources naturelles de leurs ressorts ainsi qu'une meilleure sécurisation des opérateurs ruraux².

Ainsi, à l'issu de cette formation, les résultats ci-après sont attendus de la part des participants:

- La connaissance des attributions et les modalités de fonctionnement de la Cofocom;
- La connaissance des rôles et responsabilités des membres des Cofocom ;
- La connaissance des différents types d'actes fonciers (actes de transactions foncières, attestation de détention coutumière, titre d'un droit de propriété du foncier en milieu rural, contrat de concession, etc.);
- La maitrise des procédures de remplissage et de délivrance des actes fonciers ;
- La maitrise de la tenue et l'archivage du dossier rural et des actes fonciers ;
- La connaissance des organes de gestion des conflits fonciers ;
- L'approche genre dans la gestion du foncier ;
- La connaissance des procédures de prévention et de règlement des conflits fonciers ;
- La maitrise du remplissage du procès-verbal de conciliation lors du règlement des litiges fonciers par les autorités coutumières.

2. Type de contrat et étendue de la mission

Le MCA-Niger cherche à conclure, avec deux (2) consultants individuels dont la durée des prestations est en fonction des zones couvertes par chaque lot et s'établit comme suit :

- 70 jours calendaires l'exécution des activités sur le lot 1 qui couvre 8 grappes (24 communes)
- 60 jours calendaires pour le lot 2 qui compte 6 grappes (17 communes)

MCA établira un contrat à durée et à budget fixes pour chaque Consultant pour l'exécution de cette mission, Le nombre estimatif des participants est de 20 membres par Cofocom; soit au total 820 personnes pour les 41 Cofocom qui devront être formées.

La présente mission n'inclut pas la formation des membres des Cofocom des communes d'intervention du Projet Irrigation et Accès aux Marchés, puisque leur formation fera l'objet d'un marché à part.

² Les études de Due Diligence et les missions conduites lors de la préparation du Compact, ont montré que la plupart des Commissions Foncières des niveaux commune et village, disposent de très faibles capacités pour accomplir leurs missions. On présume que les COFOCOM des Communes CRC se trouveraient dans cette situation en majorité, sauf les cas des communes qui bénéficient d'un projet foncier actuellement en cours.

Les ateliers de formation sont prévus se dérouler par grappe dans 14 communesdésignées comme centres de regroupement. Chaque grappe devrait regrouper entre 2 et 3 communes. Au total 14 grappes seront constituées, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les 14 grappes seront subdivisées en deux lots, dont le lot 1 couvre les régions de Dosso et Tillabéri constitué de 8 grappes, et le lot 2 comprend les régions de Tahoua et Maradi constitué de 6 grappes. Chaque lot sera attribué à un Consultant Individuel distinct.

Le Consultant Individuel devra conduire les formations par grappe conformément à la répartition des communes par lot/grappe proposée par le MCA-Niger, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Régions	Départements	Communes (Cofocom)	Grappes	LOTS
Dosso	Dosso	Garandakedey Gorou Bankassam Fareye	Grappe 1	
		Mokko Sambéra Tessa	Grappe 2	
		Tombo Koarey 1 Tombo Koarey 2 Kargui Bangou	Grappe 3	
	Dioundou Falmeye	Dioundiou Zabori Falmeye	Grappe 4	LOT 1
	Loga Boboye	Sokorbé Fabidji Fakara	Grappe 5	
	Sous total Dosso	15		
Tillabéry	Kollo	Dantchandou Hamdallaye Kirtachi, Kargui Bangou	Grappe 6	
		Koure N'Dounga Liboré	Grappe 7	
	Filingué	Tondikandia	Grappe 8	
	Ouallam	Dingadji Banda Simiri		
	Sous total Tillabéry	09		
Maradi	Bermo	Bermo	Grappe 1	
	Dakoro	Adjékoria Korafane		LOT 2
		Dan Goulbi Sabon Machi	Grappe 2	
	Guidan Roumdji	Chadakori Guidan Roumdji	0 0	LOTZ
	Sous total Maradi	07	Grappe 3	
Tahaoua	Ia Tahoua	Tahoua Tilia	ł	
		Affala		

	Bambeye	Grappe 4	
Bouza	Bamban Katami		
	Illéla		
Illéla	Badaguichiri	Grappe 5	
	Tajaé		
Malbaza	Malbaza	Grappe 6	
iviaibaza	Doguérawa	t	
Sous total Tahoua	10		
Total Général	41		

3. Prestations demandées

3.1 Tâches à accomplir et livrables à fournir

Les Consultants Individuels retenus sont appelés à apporter l'assistance technique dans le renforcement des capacités des membres de 41 Cofocom. L'assistance technique se traduira par l'exécution des tâches spécifiques suivantes :

- ✓ Conception d'un plan de formation contenant les modules ;
- ✓ Mise en œuvre de la formation ;
- ✓ Evaluation de la formation (évaluation par session et évaluation générale).

3.1.1 Tâche A : Conception d'un plan de formation

A l'entame de la mission, chaque consultant retenu devra présenter un itinéraire de formation déclinant :

- ✓ Les modules sur lesquels porteront les formations, conformément aux thèmes précisés par les présents TDR, et son contenu (formation théorique et exercices pratiques) en précisant les objectifs visés et les résultats attendus;
- ✓ Le calendrier de la formation y compris le temps nécessaire pour administrer convenablement chaque module au sein de chaque grappe. La formation au niveau de chaque grappe ne pourra pas excéder trois (3) jours.

La formation devra traiter la bonne gestion des registres fonciers et du Dossier rural, la maîtrise du remplissage des actes de transaction foncière et des procès-verbaux de conciliation, l'appui aux activités de sécurisation des ressources individuelles et partagées et contrôle de la mise en valeur des ressources naturelles pour assurer la sécurisation foncière des producteurs ruraux.

La formation comprendra les modules suivants :

Phase de la formation	Modules de formation	Contenu indicatif de la formation
Phase I : Connaissance du cadre légale et réglementaire de gestion du foncier	Connaissance du cadre légale et réglementaire de gestion du foncier	 Introduction au processus du Code Rural et de sa réglementation de base Rappel sur la mise en place, l'organisation, les attributions et les modalités de fonctionnement des Cofocom et Cofob (notamment l'élaboration des plans d'actions et de règlements intérieurs). Compétences respectives de la Cofodep, de la Cofocom et de la Cofocom dans les activités de sécurisation foncière ✓ Titre d'un droit de propriété ✓ Attestation détention coutumière ✓ Contrat de concession ✓ Attestation de droit d'usage
	Conduite et gestion du	 Procédure et compétences dans la délivrance des actes ✓ Actes de transactions foncières

processus de sécurisation foncière	 ✓ Titre foncier ✓ Contrat de concession ✓ Processus de sécurisation des ressources partagées ✓ Attestation de droit d'usage prioritaire
 Tenue et archivage des documents fonciers 	 Tenue du dossier rural de la commune Tenue des autres documents et registres (registres des titres fonciers, registres des contrats de concession et attestations de droit d'usage, répertoires des actes fonciers délivrés par les structures d'échelon inférieur etc.) Archivage des documents fonciers
4. Gestion des conflits	Organes et procédures de règlement des conflits fonciers ruraux (veiller à ce les organes de gestion de conflit soient accessibles à tous et prennent en compte les contraintes spécifiques des femmes et des jeunes et que les procédures soient équitables et comprises par tous). - Documentation des conflits (enregistrement des litiges ; procès-verbaux ou décision de l'instance, format de transmission à une autre instance, tenue des registres des conflits par les autorités locales) - Gestion des conflits liés à l'acquisition des terres dans les activités du Compact
5. Démarches de protection et de promotion des droits fonciers des groupes marginalisés	 Présentation des garanties constitutionnelles, légales et procédurales du droit foncier des femmes, jeunes et autres groupes vulnérables Présentation des enjeux sociaux, économiques et politiques de l'appropriation foncière des femmes, jeunes et autres groupes vulnérables Présentation de la démarche de gender meanstreaming dans le processus d'appropriation foncière Présentation des mécanismes de réclamation spécialement conçus pour répondre aux besoins d'accès à la terre des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables / marginalisés.

3.1.2 Tâche B : Mise en œuvre et évaluation de la formation

Un Consultant retenu mettra en œuvre la formation au niveau de chaque grappe selon le plan convenu avec MCA-Niger dans le Livrable 1. Pour cela, chaque Consultant dans sa zone d'intervention, élaborera les supports adaptés suivants :

- ✓ Les Modules de formation destinés aux participants
- ✓ Le Manuel de formation destiné aux Cofocom
- ✓ La Grille d'évaluation post formation à administrer à la fin de chaque session de formation.

Chaque Consultant sera responsable dans sa zone d'intervention, de l'évaluation du niveau de satisfaction des membres des Cofocom formés au niveau d'une grappe³. Cette évaluation au dernier jour de la séance de formation permettra de recueillir leur opinion sur la pertinence des formations, l'utilisation des outils, la démarche

³ La deuxième phase de suivi-évaluation, qui ne relève pas de la mission de ce Consultant, aura lieu au cours des six mois qui suivent la fin de la formation. Son objectif est de s'assurer que les membres des Cofocom ont bien maîtrisé la formation et appliquent les leçons apprises, dans l'exercice de leur fonction.

méthodologique du formateur, les conditions d'organisation de l'atelier etc. Les Consultants pourront choisir des échelles d'évaluation telles que : Pas satisfaisant ; peu satisfaisant ; satisfaisant, et excellent.

Les Consultants utiliseront les résultats de l'évaluation pour chaque grappe afin de proposer et mettre en œuvre des améliorations dans la formation pour la grappe suivante.

Aussi bien sur le lot 1 que le lot 2, les Consultants produiront un rapport intermédiaire de formation après avoir bouclé la formation dans 3 grappes. Ce rapport de formation devra traiter les aspects suivants :

- ✓ Le respect du plan de travail (horaires, la planification etc.);
- ✓ Le niveau de participation à la formation (nombre de participants par Cofocom, intérêt des participants pour la formation etc.);
- ✓ Les résultats des évaluations, notamment le niveau général des apprenants et leur appropriation du contenu des modules, ainsi que leur compréhension de la mission ;
- ✓ Les insuffisances/contraintes identifiées ;
- ✓ Les recommandations formulées.

Au total trois rapports intermédiaires de formation seront fournis sur le lot 1 (le 3é rapport concernera 2 grappes) et deux rapports sur le lot 2. Ces rapports sont dus trois jours après la fin de la formation sur les grappes concernées.

À la fin de la mission, chaque Consultant pour le lot qui le concerne doit produire un rapport général de fin de formation. Ce rapport devra contenir les éléments suivants :

- ✓ La synthèse de toutes les activités de formations (modules, étapes, calendriers d'exécution, niveau de participation...);
- ✓ Les résultats obtenus et l'analyse des indicateurs préalablement définis ;
- ✓ Les leçons apprises et les défis à relever ;
- ✓ Des recommandations pertinentes adressées au MCA-Niger, dont l'objectif est de rendre beaucoup plus efficace le fonctionnement des structures de gestion foncière.

chaque Consultant devra renseigner sur les divers indicateurs non-exhaustifs ciaprès :

- ✓ Le nombre de séances de formation ;
- ✓ Le nombre de modules dispensés ;
- ✓ Le nombre de Cofocom ayant pris part à la formation (ratio nombre de Cofocom ayant participé à la formation sur nombre de Cofocom attendus) ;
- ✓ Le nombre de participants par Cofocom ;
- ✓ Le niveau de satisfaction des participants vis-à-vis du contenu des formations dispensées;
- ✓ Le niveau de satisfaction des participants sur la démarche méthodologique et sur le formateur ;
- ✓ Les thèmes les plus intéressants pour les participants;
- ✓ L'évaluation des attentes et les résultats obtenus.

4. Calendrier et paiements des livrables

La durée maximale du contrat est de 70 jours ouvrables/travaillés pour le lot 1 et 60 jours ouvrables/travaillés pour le lot 2. Elle s'étalera entre <u>le 10 juillet et le 30 septembre 2018</u> ou durant toute autre période précisée par le MCA-Niger au moment de la conclusion du contrat. Les dates de début et de fin seront fixées lors des négociations du contrat.

4.1 Echéancier de paiement pour Lot 1

LOT 1 - Livrables	Échéance de soumission	Taux de paiement
Signature du contrat et Réception de l'ordre de service	MO	N/A
Livrable 1 : Modules de formation et calendrier d'exécution de l'activité	M 0+7jours	20%
Livrable 2 : Rapport intermédiaire de formation N°1 (grappes 1 à 3)	M 0+35jours	20%
Livrable 3 : Rapport intermédiaire de formation N°2 (grappes 4 à 6)	M 0+ 49jours	20%
Livrable 4 : Rapport intermédiaire de formation N°3 (grappes 7 à 8)	M 0+ 59 jours	20%
Livrable 5 : Rapport général de fin de formation du lot 1	M 0+ 70 jours	20%
	TOTAL	100%

4.2 Echéancier de paiement pour Lot 2

LOT 2 - Livrables	Échéance de soumission	Taux de paiement
Signature du contrat et ordre de service	MO	N/A
Livrable 1 : Modules de formation et calendrier d'exécution de l'activité	M 0+7jours	20%
Livrable 2 : Rapport intermédiaire de formation N°1 (grappes 1 à 3)	M 0+35jours	25%
Livrable 3 : Rapport intermédiaire de formation N°2 (grappes 4 à 6)	M 0+ 49jours	25%
Livrable 4 : Rapport général de fin de formation du lot 2	M 0+ 60 jours	30%
	TOTAL	100%

5. Suivi de la Prestation et remise des livrables

Les contrats avec les Consultants individuels retenus seront signés, et payé par le MCA-Niger. Les Consultants retenus devront travailler sous la supervision du Responsable Foncier et Réinstallation du MCA-Niger, et en collaboration avec les Responsables du CRA et PRAPS de MCA-Niger, et des responsables régionaux de ces deux projets.

Le suivi opérationnel de cette mission est assuré par MCA-Niger en collaboration avec le Secrétariat Permanent National du Code Rural (SPN/CR). Les observations consolidées par les parties prenantes notamment sur les livrables lui seront communiquées par MCA-Niger

Les délais de validation des livrables sont définis ainsi qu'il suit:

- Dès réception du premier Draft, le MCA-Niger se donne un délai de 5 jours pour faire sa revue et transmettre ses commentaires au Consultant.
- Le Consultant dispose de 3 jours pour remettre la version corrigée (avec prise en compte des commentaires de MCA-Niger et de ses partenaires). Si le MCA-Niger considère que le Consultant a pris en compte tous les commentaires, ce dernier devra soumettre la version finale du livrable dans un délai de 2 jours à compter de la date de réception de la réponse officielle de MCA-Niger.

Le paiement d'un livrable n'a aucun lien avec le livrable à venir. Par conséquent, le Consultant est tenu au respect stricte des délais de soumission des livrables.

Le Consultant soumettra les versions finales des livrables approuvées en langue française en quatre exemplaires et sous format électronique (copie en CD/clé USB) aux dates convenues.

Le Consultant devra prendre en charge les frais d'impression et/ou de photocopie des livrables et toute la documentation liée à la formation (modules de formation à remettre à chaque participant et Manuel de formation à chaque Cofocom).

Les prix proposés par les Consultants couvrent ses honoraires, son hébergement, ses frais de subsistance ainsi que les frais de reprographies (reproduction des modules et manuels, photocopies diverses). Le MCA-Niger assurera le transport des consultants durant toute la mission de terrain (mise à disposition de véhicules MCA ou de location).

Le MCA-Niger est responsable de la gestion de la prise en charge des participants au cours des formations (hébergement, restauration et transport). Par conséquent, les coûts liés à ces dépenses ne font pas partie du contrat du consultant.

6. Qualifications demandées et modalités de conclusion du contrat de formation

a. Qualifications du Consultant

Les Consultants doivent justifier des diplômes et/ou qualifications ci-après :

- Éducation et niveau de formation : Diplôme universitaire (BAC+4 au moins) ;
- Spécialités recherchées dans un des domaines suivants: Droit,
 Géographie, Sociologie, Sociologie de Développement, Agronomie,
 Agroéconomie, Pastoralisme, Economie Rurale, ou tout autre diplôme apparenté;
- Expériences prouvées en matière de connaissance du Code Rural du Niger, et spécifiquement dans la formation et l'encadrement des activités des Commissions Foncières : 5 ans minimum ;
- Expériences en organisation et gestion d'équipe, et en animation des réunions ou ateliers : 3 ans minimum ;
- Expérience en formation des adultes
- Langues : la maîtrise obligatoire du français, Zarma (lot 1) et Haoussa (lot 2)
- **Communication :** écrite et orale, capacité d'écoute, leadership.

b. Contenu des offres

L'offre de candidature est constituée des pièces suivantes :

- une lettre de candidature,
- Un CV détaillé conforme au modèle joint à l'AMI, et comprenant un résumé succinct des expériences du candidat dans le domaine du Code Rural, notamment les activités qu'il a conduites, les localités et périodes où elles ont eu lieu, ainsi que les résultats ou évaluations de celles-ci.
- Les copies des diplômes
- Les références pour des activités similaires.

Le consultant est tenu de préciser le lot pour lequel il soumissionne. Toutefois, un Consultant peut soumissionner sur les deux lots en même temps mais ne peut être attributaire de plus d'un lot.

Le consultant devra déposer sa candidature en un original et 4 copies.

Le Consultant ayant été retenu à l'issue de la sélection, devra présenter une offre technique et financière en vue des négociations avec MCA Niger.

c. Critères d'évaluation des consultants individuels

Les critères d'évaluation des offres des consultants sont établis comme suit :

Les critères, sous-critères d'évaluation, et leurs poids respectifs sont les suivant :

Qualifications et compétence du consultant pour la mission :

Le Consultant doit être un spécialiste en sciences sociales (Droit, Sociologie, Sociologie de Développement, Agroéconomie, Pastoralisme, Economie Rurale etc.) disposant d'un niveau Bac + 4. Il devra le prouver en fournissant la copie du diplôme obtenu dans l'un des domaines cités ci-dessus.

a. Copie diplôme fournie: b. Copie diplôme non fournie:

20 points 0 point

Total des points pour le critère (i) :

20 points

Expérience des candidats pertinents pour la mission :

Le Consultant doit disposer :

- a. D'une Expérience pertinente du Code rural du Niger, et spécifiquement dans la formation et l'encadrement des activités des Commissions Foncières : 30 points
- b. D'une Expérience spécifique liée à l'organisation et la gestion d'équipe, et l'animation de réunions ou ateliers: 20 points
- c. Des références (attestation d'exécution par exemple) dans l'exécution pendant les cinq (05) dernières années au minimum de trois (03) missions similaires : 15 points (soit 5 points par mission réalisée)

d. La maîtrise des langues haoussa et zarma :

15 points

Total des points pour le critère (ii) :

80 points

Total des points :

100 points

La note minimum requise après évaluation du CV est de 75 points

Les négociations seront faites avec le candidat ayant recueilli la note la plus élevée.

Les propositions portant la mention « Manifestation d'intérêt pour la Sélection de deux (2) Consultants individuels pour la réalisation de la mission : « Renforcement des capacités des Commissions Foncières Communales (Cofocom) des Communes du Projet Communautés Résilientes au Climat (CRC) du MCA- Niger » (en précisant le lot concerné), doivent être déposées au plus tard le 2018, à heure de Niamey, Niger à l'adresse ci-dessous :

Millennium Challenge Account Niger (MCA-Niger)

Avenue du Monio Issa Beri / Commune II, BP 738 Niamey-Niger,

Téléphone: (+227) 20 35 08 15/16, Fax: (+227) 20 35 08 18

A l'attention de :

Procurement Agent Manager a.i

E-mail clarifications.procurement@ucpmc.ne

avec copie à:

Monsieur Mamane ANNOU Directeur Général de MCA-Niger

Avenue du Monio Issa Beri, Commune II, BP 738, Niamey-Niger

Email: mamane.annou@yahoo.com

Téléphone: (+227) 20 35 08 15/16. Fax: (+227) 20 35 08 18

Téléphone: (+227) 20 35 08 15/16. Fax: (+227) 20 35 08 18

Les négociations auront lieu dans les locaux de l'UC-PMC à l'adresse ci-dessus indiquée.